

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue } biens * services *	FD	3 440 101	FE	FF
		FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 440 101	FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
Salaires et traitements *				FY	
Charges sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations } - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		3 374	GR	
	Différences négatives de change		15	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11 927	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11 927	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(11 927)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 554 916	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 398 807	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	156 108	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	11 927
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	45 629
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/>		obligatoires <input type="text" value="A9"/>	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
REGUL CHARGES LOCATIVES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				11 927		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
REGUL CHARGES LOCATIVES				Charges antérieures	Produits antérieurs	
				11 927		

PHILIPPE ROUER ET ASSOCIES SAS

133 bis, rue de l'Université
75007 PARIS

15 MATIGNON SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

15 MATIGNON SAS

Siège social :

15, avenue Matignon

75008 PARIS

SAS au capital de € 19 401

RCS PARIS 433 474 665

RAPPORT DU COMMISSAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 15 MATIGNON SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le déficit des capitaux propres de la société à la clôture des comptes au 31 décembre 2022 malgré le bénéfice enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dans ce contexte, le principe de la continuité des opérations sociales de la société exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe repose sur l'engagement de l'Associé Majoritaire de maintenir inconditionnellement et irrévocablement son soutien financier à la société sous toute forme qu'il jugera appropriée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 12 juin 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PHILIPPE ROUER ET ASSOCIES SAS

Représentée par Philippe ROUER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS 15 MATIGNON

15 avenue Matignon
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes	5
<i>PREAMBULE</i>	<i>5</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>5</i>
Annexes (suite)	6
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	<i>6</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>7</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>9</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>10</i>
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	<i>11</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>12</i>
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	<i>13</i>
<i>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	<i>14</i>

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	28 820	8 240	20 581	20 581	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	4 452	4 452			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	228 771	215 959	12 812	17 063	- 4 251
Autres immobilisations corporelles	3 414 324	3 222 521	191 803	208 399	- 16 596
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	92 048		92 048	91 650	398
TOTAL (I)	3 768 416	3 451 173	317 243	337 692	- 20 449
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	38 849		38 849	35 231	3 618
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	33 686	7 656	26 030	30 945	- 4 915
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 530		3 530		3 530
. Personnel	5 350		5 350	5 980	- 630
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 383		15 383	13 529	1 854
. Autres	28 500		28 500	4 418	24 082
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	515 462		515 462	359 609	155 853
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 701		9 701	12 083	- 2 382
TOTAL (II)	650 461	7 656	642 805	461 795	181 010
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 418 876	3 458 829	960 048	799 488	160 560

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 19 401)	19 401	19 401	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	919	919	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-437 960	-390 073	- 47 887
Résultat de l'exercice	156 108	-47 888	203 996
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-261 532	-417 640	156 108
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	20 000	20 000	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	20 000	20 000	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	427 952	500 000	- 72 048
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	97	97	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 000	220 241	78 759
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	262 099	265 105	- 3 006
. Organismes sociaux	134 516	123 636	10 880
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 269	12 577	16 692
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 970	15 977	- 1 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	33 676	59 495	- 25 819
Instrument financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 201 579	1 197 128	4 451
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	960 048	799 488	160 560

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	3 440 101		3 440 101	1 899 727	1 540 374	81,08
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets	3 440 101		3 440 101	1 899 727	1 540 374	81,08
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			67 924	274 960	- 207 036	-75,30
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			45 629	20 303	25 326	124,74
Autres produits			1 262	420	842	200,48
Total des produits d'exploitation (I)			3 554 916	2 195 411	1 359 505	61,92
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			173 227	116 286	56 941	48,97
Variation de stock (marchandises)			-3 618	-10 641	7 023	66,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			714 016	410 221	303 795	74,06
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			852 137	691 637	160 500	23,21
Impôts, taxes et versements assimilés			48 624	40 355	8 269	20,49
Salaires et traitements			1 190 716	725 802	464 914	64,06
Charges sociales			364 124	207 429	156 695	75,54
Dotations aux amortissements sur immobilisations			43 058	49 875	- 6 817	-13,67
Dotations aux provisions sur immobilisations				7 656	- 7 656	-100
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1 206	26	1 180	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			3 383 492	2 238 645	1 144 847	51,14
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			171 424	-43 234	214 658	496,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			3 374	2 151	1 223	56,86
Différences négatives de change			15		15	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			3 389	2 151	1 238	57,55
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 389	-2 151	- 1 238	57,55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			168 035	-45 385	213 420	470,24

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		103	- 103	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		10 540	- 10 540	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		10 643	- 10 643	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 927	13 082	- 1 155	-8,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		64	- 64	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 927	13 146	- 1 219	-9,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 927	-2 503	- 9 424	376,51
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 554 916	2 206 054	1 348 862	61,14
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 398 807	2 253 942	1 144 865	50,79
RESULTAT NET	156 108	-47 888	203 996	425,99
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 960 047,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 156 108,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du PCG règlement ANC n°2014-03, modifié par les règlements ANC n°2015-05, 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation des comptes annuels et des conventions générales et des adaptations professionnelles (avis du Conseil National de la Comptabilité C. Com art R123-180 et PCG art 531-1§1).

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilisation économique estimée.

2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

3. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Annexes (suite)

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts significatifs sur notre activité à partir de mars 2020.

Les confinements et fermetures administratives se sont enfin arrêtés. Les différentes aides mises en place se sont également terminées. Les dernières ont eu les impacts suivants en 2022 :

. Aide au coût fixe

Estimation de l'impact financier :

Perception de 61.876 Euros sur l'exercice

. Mise en place d'un PGE

Estimation de l'impact financier :

Début du remboursement du PGE de 500 KE le 20 juin 2022.

Remboursement de 72.048 E sur l'exercice

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 768 416 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	33 273			33 273
Immobilisations corporelles	3 627 484	22 211	6 600	3 643 095
Immobilisations financières	91 650	398		92 048
TOTAL	3 752 407	22 609	6 600	3 768 416

Amortissements et provisions d'actif = 3 451 173 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 692			12 692
Immobilisations corporelles	3 402 022	43 058	6 600	3 438 481
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 414 714	43 058	6 600	3 451 173

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions. - brevet-licences- marques	20 581	0	20 581	Non amortiss.
Logiciels	8 240	8 240	0	de 1 à 3 ans
Site internet	4 452	4 452	0	3 ans
Matériels de salle	57 288	55 342	1 946	de 3 à 5 ans
Matériels	171 483	160 617	10 866	de 1 à 10 ans
Travaux	2 671 478	2 636 982	34 496	Non amortiss.
Honoraires travaux	507 017	507 017	0	10 ans
Matériel de bureau & informatique	17 811	16 738	1 072	de 2 à 5 ans
Œuvres d'art (non amortissables)	25 769	0	25 769	Non amortiss.
Mobiliers	192 250	61 785	130 466	de 3 à 10 ans
TOTAL	3 676 368	3 451 173	225 196	

Etat des créances = 188 197 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	92 048		92 048
Actif circulant & charges d'avance	96 150	96 150	
TOTAL	188 197	96 150	92 048

Provisions pour dépréciation = 7 656 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	7 656			7 656
Comptes financiers				
TOTAL	7 656			7 656

Annexes (suite)**Produits à recevoir par postes du bilan = 7 747 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 747
Disponibilités	
TOTAL	7 747

Charges constatées d'avance = 9 701 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 19 401 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	194007	0,10	19 401
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	194007	0,10	19 401

Provisions = 20 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques &	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL	20 000	20 000	20 000	20 000

Etat des dettes = 1 201 579 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	427 952	124 197	303 755	
Dettes financières diverses	97	97		
Fournisseurs	299 000	299 000		
Dettes fiscales & sociales	440 854	440 854		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	33 676	33 676		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 201 579	897 824	303 755	

Charges à payer par postes du bilan = 444 335 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	190 448
Dettes fiscales & sociales	253 887
Autres dettes	
TOTAL	444 335

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 440 101 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	3 440 101	100,00 %
TOTAL	3 440 101	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégorie de salariés	Effectif
Cadres administratifs	1
Cadres salle	3
Cadres cuisine	1
Employés salle	13
Employés cuisine	16
TOTAL	34

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Autres informations complémentaires

Engagements hors bilan

Les indemnités de départ en retraite n'ont fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

L'engagement de retraite a cependant été évalué en tenant compte :

- Des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise ;
- Des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales ;
- D'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1% ;
- De l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques de mortalité fournie par l'INSEE ;
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite de 0,77% ;
- D'un taux de rotation du personnel de fonction de l'âge du salarié.

L'engagement de retraite ainsi calculé s'élèverait à 128.763 E

Le fonds de commerce a été donné en garantie et a donc fait l'objet d'un nantissement dans le cadre de la souscription d'un emprunt auprès de la banque CIC pour un montant de 150.000 E.

Postes concernant les parties liées

Postes	Montant concernant les parties liées (en Euros)		
	JEAN-GEORGES ENTREPRISES LLC	JEAN-GEORGES RESTAURANT GROUP LLC	JEAN-GEORGES MANAGEMENT LLC
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Dettes rattachées à des participations	97		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	131 991		
Autres dettes			
Charges Financières			
TOTAL	63 286	0	0

Comme prévu dans l'article R 123-199-1 du Code de commerce, nous vous informons que toutes les transactions intragroupes sont conclues à des conditions normales de marché à l'exception des conventions suivantes :

- La convention de licence de savoir-faire et d'assistance technique du 30 avril 2014 entre 15 MATIGNON et Jean-Georges Vongerichten : montant : 68 802 €.

Annexes

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 7 747 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs AAR (40980000000)	7 748
TOTAL	7 747

Charges constatées d'avance = 9 701 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	333
Ccav maintenance(48615600000)	2 060
Ccav abnt(48662800000)	2 028
Ccav impôts et taxes(48663000000)	2 220
Ccav médecine du travail(48664700000)	3 060
TOTAL	9 701

Charges à payer = 444 335 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(40810000000)	190 448
TOTAL	190 448

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées congés payés(42820000000)	174 841
Prov charges soc. sur congés payés(43820000000)	65 670
Etat charges à payer(44860000000)	13 376
TOTAL	253 887

Annexes 2023**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par les dirigeants set qui a fait l'objet de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SAS 15 Matignon relatifs à l'exercice 2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes

Total du bilan	960 048
Chiffre d'affaires hors taxes	3 440 101
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	156 108

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Pour BRS
Fait à PARIS

Annexes 2023 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	19 401	19 401	19 401	93 330	93 330
b) Nombre d'actions émises	194 007	194 007	194 007		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 440 101	1 899 727	1 258 311	3 207 329	3 363 823
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	199 167	9 644	-319 451	-124 151	-199 649
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	199 167	9 644	-319 451	-124 151	-199 649
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	156 108	-47 888	-390 073	-195 665	-213 556
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1	0	-2		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1	-0	-2		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	34	34	36	40	42
b) Montant de la masse salariale	1 190 716	725 802	621 399	1 284 180	1 362 504
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	364 124	207 429	82 763	413 203	439 672

15 MATIGNON

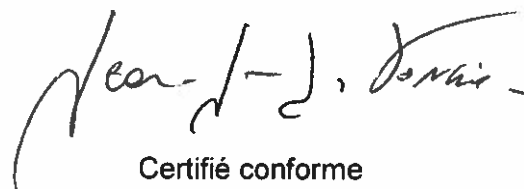
Société par actions simplifiée au capital social de 19.400,70 euros

Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS

RCS Paris 433 474 665

COMPTES ANNUELS et ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Certifié conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 15 MATIGNON</u>		1 2															
Adresse de l'entreprise <u>15 avenue Matignon 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> </tr> </table>			4	3	3	4	7	4	6	6	5	0	0	0	1	8	Néant <input type="checkbox"/> *
4	3	3	4	7	4	6	6	5	0	0	0	1	8				
		Exercice N clos le, <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	2						
3	1	1	2	2	0	2	2										
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC														
	Frais de développement *	CX	CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 581													
	Fonds commercial (1)	AH	AI														
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 452													
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM														
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO														
	Constructions	AP	AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 812													
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	191 803													
	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT														
	Autres participations	CU	CV														
	Créances rattachées à des participations	BB	BC														
	Autres titres immobilisés	BD	BE														
	Prêts	BF	BG														
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	92 048													
TOTAL (II)		BJ	BK	317 243													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM													
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU	38 849												
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	26 030												
		Autres créances (3)	BZ	CA	52 763												
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE													
	Disponibilités	CF	CG	515 462													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 701													
	TOTAL (III)	CJ	CK	642 805													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écart de conversion actif * (VI)	CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	960 048													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP													
		(3) Part à plus d'un an :		CR													
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :														

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....19 401.....)	DA	19 401
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	919
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 40px;" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 40px;" type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 40px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	(437 960)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	156 108
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(261 532)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	20 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	427 952
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 40px;" type="text" value="EI"/>)	DV	97
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 000
	Dettes fiscales et sociales	DY	440 854
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	33 676
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 201 579	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	960 048	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	897 824	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue } biens *	FD	3 440 101	FE	FF
		FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 440 101	FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
Salaires et traitements *				FY	
Charges sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		3 374	GR	
	Différences négatives de change		15	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	33 273	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	226 083	KT		KU	2 688	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	3 178 914	KW		KX		6 180	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	222 487	LC		LD		13 343	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 627 484	LO		LP	22 211	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	91 650	1U		1V	398		
TOTAL IV						LQ	91 650	LR		LS	398		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	3 752 407	ØH		ØJ	22 609		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	33 273	LW	33 273	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	228 771	ML	228 771	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU	6 600	MM	6 600	MN	3 178 494	MO	3 178 494
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	235 830	MU	235 830	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY		NG	6 600	NH	3 643 095	NI	3 643 095
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	92 048	2F	15 891	
	TOTAL IV						I3		NJ	92 048	NK	15 891	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	6 600	ØL	3 768 416	ØM	3 692 259

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE	12 692	PF		PG		PH	12 692				
TOTAL I			RK	12 692	RM		RN		RO	12 692				
Terrains			PI		PI		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	209 021	QA	6 939	QB		QC	215 959				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 135 115	QE	15 483	QF	6 600	QG	3 143 998				
	corporelles	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	57 887	QM	20 636	QN		QO	78 523					
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	3 402 022	QV	43 058	QW	6 600	QX	3 438 481				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	3 414 714	ØP	43 058	ØQ	6 600	ØR	3 451 173				
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW												
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP		SR		

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	92 048	UV		UW	92 048	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	9 140		9 140			
	Autres créances clients	UX	24 546		24 546			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 350		5 350			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 383		15 383		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	32 030		32 030			
	Charges constatées d'avance	VS	9 701		9 701			
	TOTAUX		VT	188 197	VU	96 150	VV	92 048
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	427 952	124 197	303 755			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	299 000	299 000				
Personnel et comptes rattachés		8C	262 099	262 099				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	134 516	134 516				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 269	29 269				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 970	14 970				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	97	97				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33 676	33 676				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	1 201 579	VZ	897 824	303 755		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	72 048	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
						WA	156 108	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR 156 108	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin rural à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI	YL	
				créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZJ		
				dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		ZL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	156 108	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	156 108	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS 15 MATIGNON</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	2 062 900
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	156 108
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	1 906 792
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	1 906 792
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	240 511
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(390 073)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(47 888)				Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
	TOTAL I	ØF	(437 960)		Report à nouveau	ZF							
										ZG	(437 960)		
										ZH	(437 960)		
										TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7				YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance										YT	438	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8				XQ	420 433	
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	152 948	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES				ST	278 318	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	852 137		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	11 967	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS				9Z	36 657	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	48 624	
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	334 061	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	208 027	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	1 162 259	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	– Numéro de centre agréé *						XP						
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1	Travaux	6 600	6 600		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente <small>(7)</small>		Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>		Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % (1) <small>(11)</small>
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>		(A)		(B)	(C)	
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>				(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022					Données en nombre de mois			1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	35,00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 440 101
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	17 138
TOTAL 1										OX	3 457 239
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	1 262
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	67 924
Variation positive des stocks										OD	3 619
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	72 805
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	997 884
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	349 321
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 206
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	1 348 411
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	2 181 633
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	2 181 633
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	3 457 239	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	35,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation										HR	/ / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 15 MATIGNON

ADRESSE (voie)

15 avenue Matignon

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P38

70980

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

233000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

LLC

Dénomination

JEAN-GEORGES ENTREPRISES

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

97,00

Nb de parts ou actions

8735980

Adresse :

N°

241

Voie

WEST 14TH STREET

Code Postal

10010

Commune

NEW YORK

Pays

USA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 43347466500018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 15 MATIGNON

ADRESSE (voie) 15 avenue Matignon

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaireFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
SAS 15 MATIGNON 15 avenue Matignon 75008 PARIS															
SIRET	4	3	3	4	7	4	6	6	5	0	0	0	1	8	Méi : ftmarket@aol.com
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				

B ACTIVITÉ				
Activités exercées	Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse		
		N°		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse		
		N°		

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
B R S 63 rue la Boétie 75008 PARIS			Tél: 01.45.01.20.24		
OGA/OMGA			Tél:		
Viseur conventionné			(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Identité du déclarant:		
			Date: 02052023 Lieu: PARIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR ETWAR		
			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON

du

Adresse 15 avenue Matignon 75008 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ETWAT Tanjay - Directeur Général				90 Rue Baudin 92300 LEVALLOIS PERRET			
2	RAJENDRAKUMAR Anthony - Executive Sous-Chef				110 Avenue de la Division Leclerc 93150 LE BLANC MESNI			
3	TOURBIER Frédéric - Chef Comptable				7 Allée de la Gravière 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE			
4	THUSHANTHAN Hilbert - Chef de Partie				31 Rue de Morin 93700 DRANCY			
5	WIJEYAKUMAR Antony - Chef de Partie				2 Rue Ambourget 93600 AULNAY SOUS BOIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	111 180		2 714		113 894			113 894
2	66 606		2 714		69 320			69 320
3	56 130				56 130			56 130
4	45 315		2 038		47 353			47 353
5	44 183		2 038		46 221			46 221
6								
7								
8								
9								
10								
**	323 414		9 504		332 918			332 918

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		400
Total		400

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10	333 318	- de l'exercice . 2022 . . 10	156 108
- de l'exercice précédent 10	224 864	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire ETWAR DIRECTEUR		À PARIS, le 02052023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

15 MATIGNON
Société par actions simplifiée au capital social de 19.400,70 euros
Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS
RCS Paris 433 474 665

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
à 15 heures (heure française),

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

PHILIPPE ROUER & ASSOCIES SAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Georges VONGERICHTEN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence, signée par le Président ;
- Le rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2022 ;
- Le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport des Commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et *quitus* au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport des Commissaires aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N°1. APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, **approuve** les comptes annuels et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 156 108 euros, ainsi que la gestion sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

L'Assemblée Générale, **décide** de donner au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 156 108 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice 156 108 euros

Solde antérieur du report à nouveau.....-437 960 euros

AFFECTATION

Au compte « report à nouveau »..... 156 108 euros

Nouveau solde du compte « *report à nouveau* » -281 852 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39.4 dudit code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants le Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°4. CONSTATATION DES CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale,

rappelle qu'il avait été constaté lors de l'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 que les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié du capital social ;

rappelle que l'Assemblée Générale avait décidé de ne pas dissoudre la Société ;

constate qu'après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social ;

décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée par le Président dans un délai de quatre mois à l'effet de se prononcer sur la dissolution anticipée de la Société ; et

prend acte qu'en cas de décision de ne pas dissoudre la Société, la situation devra être régularisée avant la clôture de l'exercice 2024 (étant précisé qu'il est fait application ici des nouvelles dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce entrée en vigueur le 11 mars 2023 et accordant un délai supplémentaire de deux ans).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°5. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

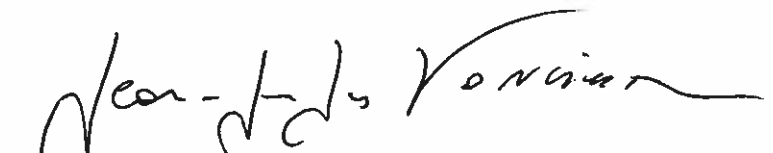
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par l'assemblée. Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents, qui sera conservé dans le registre prévu par la loi.



LE PRÉSIDENT



**JEAN-GEORGES
ENTERPRISE LLC**

PHILIPPE ROUER ET ASSOCIES SAS

133 bis, rue de l'Université
75007 PARIS

15 MATIGNON SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

15 MATIGNON SAS

Siège social :

15, avenue Matignon

75008 PARIS

SAS au capital de € 19 401

RCS PARIS 433 474 665

RAPPORT DU COMMISSAIRE

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 15 MATIGNON SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le déficit des capitaux propres de la société à la clôture des comptes au 31 décembre 2022 malgré le bénéfice enregistré au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dans ce contexte, le principe de la continuité des opérations sociales de la société exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe repose sur l'engagement de l'Associé Majoritaire de maintenir inconditionnellement et irrévocablement son soutien financier à la société sous toute forme qu'il jugera appropriée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 12 juin 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PHILIPPE ROUER ET ASSOCIES SAS

Représentée par Philippe ROUER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS 15 MATIGNON

15 avenue Matignon
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexes	5
<i>PREAMBULE</i>	<i>5</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>5</i>
Annexes (suite)	6
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	<i>6</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>7</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>9</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>10</i>
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	<i>11</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>12</i>
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	<i>13</i>
<i>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	<i>14</i>

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	28 820	8 240	20 581	20 581	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	4 452	4 452			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	228 771	215 959	12 812	17 063	- 4 251
Autres immobilisations corporelles	3 414 324	3 222 521	191 803	208 399	- 16 596
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	92 048		92 048	91 650	398
TOTAL (I)	3 768 416	3 451 173	317 243	337 692	- 20 449
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	38 849		38 849	35 231	3 618
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	33 686	7 656	26 030	30 945	- 4 915
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 530		3 530		3 530
. Personnel	5 350		5 350	5 980	- 630
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 383		15 383	13 529	1 854
. Autres	28 500		28 500	4 418	24 082
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	515 462		515 462	359 609	155 853
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 701		9 701	12 083	- 2 382
TOTAL (II)	650 461	7 656	642 805	461 795	181 010
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 418 876	3 458 829	960 048	799 488	160 560

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 19 401)	19 401	19 401	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	919	919	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-437 960	-390 073	- 47 887
Résultat de l'exercice	156 108	-47 888	203 996
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-261 532	-417 640	156 108
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	20 000	20 000	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	20 000	20 000	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	427 952	500 000	- 72 048
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	97	97	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 000	220 241	78 759
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	262 099	265 105	- 3 006
. Organismes sociaux	134 516	123 636	10 880
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 269	12 577	16 692
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 970	15 977	- 1 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	33 676	59 495	- 25 819
Instrument financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 201 579	1 197 128	4 451
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	960 048	799 488	160 560

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	3 440 101		3 440 101	1 899 727	1 540 374	81,08
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets	3 440 101		3 440 101	1 899 727	1 540 374	81,08
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			67 924	274 960	- 207 036	-75,30
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			45 629	20 303	25 326	124,74
Autres produits			1 262	420	842	200,48
Total des produits d'exploitation (I)			3 554 916	2 195 411	1 359 505	61,92
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			173 227	116 286	56 941	48,97
Variation de stock (marchandises)			-3 618	-10 641	7 023	66,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			714 016	410 221	303 795	74,06
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			852 137	691 637	160 500	23,21
Impôts, taxes et versements assimilés			48 624	40 355	8 269	20,49
Salaires et traitements			1 190 716	725 802	464 914	64,06
Charges sociales			364 124	207 429	156 695	75,54
Dotations aux amortissements sur immobilisations			43 058	49 875	- 6 817	-13,67
Dotations aux provisions sur immobilisations				7 656	- 7 656	-100
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1 206	26	1 180	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			3 383 492	2 238 645	1 144 847	51,14
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			171 424	-43 234	214 658	496,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			3 374	2 151	1 223	56,86
Différences négatives de change			15		15	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			3 389	2 151	1 238	57,55
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 389	-2 151	- 1 238	57,55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			168 035	-45 385	213 420	470,24

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		103	- 103	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		10 540	- 10 540	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		10 643	- 10 643	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 927	13 082	- 1 155	-8,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		64	- 64	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 927	13 146	- 1 219	-9,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 927	-2 503	- 9 424	376,51
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 554 916	2 206 054	1 348 862	61,14
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 398 807	2 253 942	1 144 865	50,79
RESULTAT NET	156 108	-47 888	203 996	425,99
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 960 047,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 156 108,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du PCG règlement ANC n°2014-03, modifié par les règlements ANC n°2015-05, 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation des comptes annuels et des conventions générales et des adaptations professionnelles (avis du Conseil National de la Comptabilité C. Com art R123-180 et PCG art 531-1§1).

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilisation économique estimée.

2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

3. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Annexes (suite)

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts significatifs sur notre activité à partir de mars 2020.

Les confinements et fermetures administratives se sont enfin arrêtés. Les différentes aides mises en place se sont également terminées. Les dernières ont eu les impacts suivants en 2022 :

. Aide au coût fixe

Estimation de l'impact financier :

Perception de 61.876 Euros sur l'exercice

. Mise en place d'un PGE

Estimation de l'impact financier :

Début du remboursement du PGE de 500 KE le 20 juin 2022.

Remboursement de 72.048 E sur l'exercice

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 768 416 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	33 273			33 273
Immobilisations corporelles	3 627 484	22 211	6 600	3 643 095
Immobilisations financières	91 650	398		92 048
TOTAL	3 752 407	22 609	6 600	3 768 416

Amortissements et provisions d'actif = 3 451 173 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 692			12 692
Immobilisations corporelles	3 402 022	43 058	6 600	3 438 481
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 414 714	43 058	6 600	3 451 173

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions. - brevet-licences- marques	20 581	0	20 581	Non amortiss.
Logiciels	8 240	8 240	0	de 1 à 3 ans
Site internet	4 452	4 452	0	3 ans
Matériels de salle	57 288	55 342	1 946	de 3 à 5 ans
Matériels	171 483	160 617	10 866	de 1 à 10 ans
Travaux	2 671 478	2 636 982	34 496	Non amortiss.
Honoraires travaux	507 017	507 017	0	10 ans
Matériel de bureau & informatique	17 811	16 738	1 072	de 2 à 5 ans
Œuvres d'art (non amortissables)	25 769	0	25 769	Non amortiss.
Mobiliers	192 250	61 785	130 466	de 3 à 10 ans
TOTAL	3 676 368	3 451 173	225 196	

Etat des créances = 188 197 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	92 048		92 048
Actif circulant & charges d'avance	96 150	96 150	
TOTAL	188 197	96 150	92 048

Provisions pour dépréciation = 7 656 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	7 656			7 656
Comptes financiers				
TOTAL	7 656			7 656

Annexes (suite)**Produits à recevoir par postes du bilan = 7 747 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 747
Disponibilités	
TOTAL	7 747

Charges constatées d'avance = 9 701 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 19 401 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	194007	0,10	19 401
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	194007	0,10	19 401

Provisions = 20 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques &	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL	20 000	20 000	20 000	20 000

Etat des dettes = 1 201 579 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	427 952	124 197	303 755	
Dettes financières diverses	97	97		
Fournisseurs	299 000	299 000		
Dettes fiscales & sociales	440 854	440 854		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	33 676	33 676		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 201 579	897 824	303 755	

Charges à payer par postes du bilan = 444 335 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	190 448
Dettes fiscales & sociales	253 887
Autres dettes	
TOTAL	444 335

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 440 101 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	3 440 101	100,00 %
TOTAL	3 440 101	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégorie de salariés	Effectif
Cadres administratifs	1
Cadres salle	3
Cadres cuisine	1
Employés salle	13
Employés cuisine	16
TOTAL	34

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Autres informations complémentaires

Engagements hors bilan

Les indemnités de départ en retraite n'ont fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

L'engagement de retraite a cependant été évalué en tenant compte :

- Des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise ;
- Des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales ;
- D'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1% ;
- De l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques de mortalité fournie par l'INSEE ;
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite de 0,77% ;
- D'un taux de rotation du personnel de fonction de l'âge du salarié.

L'engagement de retraite ainsi calculé s'élèverait à 128.763 E

Le fonds de commerce a été donné en garantie et a donc fait l'objet d'un nantissement dans le cadre de la souscription d'un emprunt auprès de la banque CIC pour un montant de 150.000 E.

Postes concernant les parties liées

Postes	Montant concernant les parties liées (en Euros)		
	JEAN-GEORGES ENTREPRISES LLC	JEAN-GEORGES RESTAURANT GROUP LLC	JEAN-GEORGES MANAGEMENT LLC
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Dettes rattachées à des participations	97		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	131 991		
Autres dettes			
Charges Financières			
TOTAL	63 286	0	0

Comme prévu dans l'article R 123-199-1 du Code de commerce, nous vous informons que toutes les transactions intragroupes sont conclues à des conditions normales de marché à l'exception des conventions suivantes :

- La convention de licence de savoir-faire et d'assistance technique du 30 avril 2014 entre 15 MATIGNON et Jean-Georges Vongerichten : montant : 68 802 €.

Annexes

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 7 747 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs AAR (40980000000)	7 748
TOTAL	7 747

Charges constatées d'avance = 9 701 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	333
Ccav maintenance(48615600000)	2 060
Ccav abnt(48662800000)	2 028
Ccav impôts et taxes(48663000000)	2 220
Ccav médecine du travail(48664700000)	3 060
TOTAL	9 701

Charges à payer = 444 335 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(40810000000)	190 448
TOTAL	190 448

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées congés payés(42820000000)	174 841
Prov charges soc. sur congés payés(43820000000)	65 670
Etat charges à payer(44860000000)	13 376
TOTAL	253 887

Annexes 2023**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par les dirigeants set qui a fait l'objet de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SAS 15 Matignon relatifs à l'exercice 2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes

Total du bilan	960 048
Chiffre d'affaires hors taxes	3 440 101
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	156 108

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Pour BRS
Fait à PARIS

Annexes 2023 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	19 401	19 401	19 401	93 330	93 330
b) Nombre d'actions émises	194 007	194 007	194 007		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 440 101	1 899 727	1 258 311	3 207 329	3 363 823
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	199 167	9 644	-319 451	-124 151	-199 649
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	199 167	9 644	-319 451	-124 151	-199 649
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	156 108	-47 888	-390 073	-195 665	-213 556
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1	0	-2		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1	-0	-2		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	34	34	36	40	42
b) Montant de la masse salariale	1 190 716	725 802	621 399	1 284 180	1 362 504
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	364 124	207 429	82 763	413 203	439 672

Désignation de l'entreprise		SAS 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	33 273	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	226 083	KT		KU	2 688		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 178 914	KW		KX		6 180		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	222 487	LC		LD		13 343		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes			LK		LL		LM					
	TOTAL III			LN	3 627 484	LO		LP		22 211			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T				
		Autres participations			8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières			1T	91 650	1U		1V		398				
TOTAL IV			LQ	91 650	LR		LS		398				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 752 407	ØH		ØJ		22 609				

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	33 273	IX	33 273
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	228 771	ML	228 771
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	6 600	MN	3 178 494	MO	3 178 494
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS		MT	235 830	MU	235 830
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
TOTAL III		IY	NG	6 600	NH	3 643 095	NI	3 643 095	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ	ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	92 048	2G	15 891
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	92 048	2H	15 891
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	6 600	ØL	3 768 416	ØM	3 692 259	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A																	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements			CY			EL			EM			EN					
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE 12 692			PF			PG			PH 12 692					
TOTAL I			RK 12 692			RM			RN			RO 12 692					
Terrains			PI			PI			PK			PL					
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO					
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT					
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX					
			Inst. techniques, matériel et outillage industriels			PZ 209 021			QA 6 939			QB			QC 215 959		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD 3 135 115			QE 15 483			QF 6 600			QG 3 143 998		
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK		
Autres immobilisations corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 57 887			QM 20 636			QN			QO 78 523		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
TOTAL II			QU 3 402 022			QV 43 058			QW 6 600			QX 3 438 481					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN 3 414 714			ØP 43 058			ØQ 6 600			ØR 3 451 173					
CADRE B																	
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6									
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV									
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1									
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD									
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8									
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6								
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2							
		Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7							
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5							
Autres immobilisations corporelles		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3							
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1							
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8									
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO							
TOTAL III																	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9	Z8								
Primes de remboursement des obligations								SP	SR								

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	92 048	UV		UW	92 048	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	9 140		9 140			
	Autres créances clients	UX	24 546		24 546			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 350		5 350			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 383		15 383		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	32 030		32 030			
	Charges constatées d'avance	VS	9 701		9 701			
	TOTAUX		VT	188 197	VU	96 150	VV	92 048
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	427 952	124 197	303 755			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	299 000	299 000				
Personnel et comptes rattachés		8C	262 099	262 099				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	134 516	134 516				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 269	29 269				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 970	14 970				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	97	97				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33 676	33 676				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	1 201 579	VZ	897 824	303 755		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	72 048	VK				
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
						WA	156 108		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I	WR	156 108	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XG	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décia D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						156 108		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						156 108		XN XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS 15 MATIGNON</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	2 062 900
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	156 108
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	1 906 792
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	1 906 792
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	240 511
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 15 MATIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(390 073)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(47 888)				Dividendes	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE								
	TOTAL I	ØF	(437 960)		Report à nouveau	ZF								
										ZG	(437 960)			
										ZH	(437 960)			
										TOTAL II				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance									YT	438			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	420 433			
	– Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	152 948			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	278 318			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	852 137				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	11 967			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	36 657			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	48 624			
TVA	– Montant de la TVA collectée									YY	334 061			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	208 027			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									ØB	1 162 259			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP									– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1 Travaux	6 600		6 600		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small>							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small>			(A)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small>				(B)	(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 15 MATIGNON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022					Données en nombre de mois			1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	35,00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 440 101
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	17 138
TOTAL 1										OX	3 457 239
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	1 262
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	67 924
Variation positive des stocks										OD	3 619
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	72 805
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	997 884
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	349 321
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 206
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	1 348 411
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	2 181 633
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	2 181 633
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	3 457 239	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	35,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation										HR	/ / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 15 MATIGNON

ADRESSE (voie)

15 avenue Matignon

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P38

70980

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

233000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

LLC

Dénomination

JEAN-GEORGES ENTREPRISES

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

97,00

Nb de parts ou actions

8735980

Adresse :

N°

241

Voie

WEST 14TH STREET

Code Postal

10010

Commune

NEW YORK

Pays

USA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 15 MATIGNON

ADRESSE (voie) 15 avenue Matignon

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaireFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
SAS 15 MATIGNON 15 avenue Matignon 75008 PARIS															
SIRET	4	3	3	4	7	4	6	6	5	0	0	0	1	8	Méi : ftmarket@aol.com
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				

B ACTIVITÉ				
Activités exercées	Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse		
		N°		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse		
		N°		

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:		
B R S 63 rue la Boétie 75008 PARIS		Tél: 01.45.01.20.24		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date:	02052023	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR ETWAR		
		Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON

du

Adresse 15 avenue Matignon 75008 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ETWAT Tanjay - Directeur Général				90 Rue Baudin 92300 LEVALLOIS PERRET			
2	RAJENDRAKUMAR Anthony - Executive Sous-Chef				110 Avenue de la Division Leclerc 93150 LE BLANC MESNI			
3	TOURBIER Frédéric - Chef Comptable				7 Allée de la Gravière 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE			
4	THUSHANTHAN Hilbert - Chef de Partie				31 Rue de Morin 93700 DRANCY			
5	WIJEYAKUMAR Antony - Chef de Partie				2 Rue Ambourget 93600 AULNAY SOUS BOIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	111 180		2 714		113 894			113 894
2	66 606		2 714		69 320			69 320
3	56 130				56 130			56 130
4	45 315		2 038		47 353			47 353
5	44 183		2 038		46 221			46 221
6								
7								
8								
9								
10								
**	323 414		9 504		332 918			332 918

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	400
Total	400

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10	333 318	- de l'exercice . 2022 . . 10	156 108
- de l'exercice précédent 10	224 864	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire ETWAR DIRECTEUR	À PARIS, le 02/05/2023		
	Signature,		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

15 MATIGNON

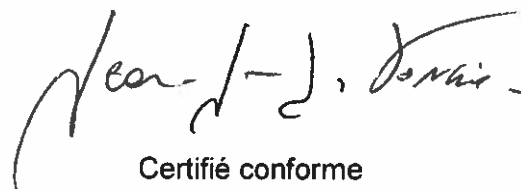
Société par actions simplifiée au capital social de 19.400,70 euros

Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS

RCS Paris 433 474 665

COMPTES ANNUELS et ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Certifié conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 15 MATIGNON</u>		1 2															
Adresse de l'entreprise <u>15 avenue Matignon 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> </tr> </table>			4	3	3	4	7	4	6	6	5	0	0	0	1	8	Néant <input type="checkbox"/> *
4	3	3	4	7	4	6	6	5	0	0	0	1	8				
		Exercice N clos le, <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	2						
3	1	1	2	2	0	2	2										
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC														
	Frais de développement *	CX	CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 581													
	Fonds commercial (1)	AH	AI														
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 452													
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM														
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO														
	Constructions	AP	AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 812													
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	191 803													
	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT														
	Autres participations	CU	CV														
	Créances rattachées à des participations	BB	BC														
	Autres titres immobilisés	BD	BE														
	Prêts	BF	BG														
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	92 048													
TOTAL (II)		BJ	BK	317 243													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM													
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU	38 849												
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	26 030												
		Autres créances (3)	BZ	CA	52 763												
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE													
	Disponibilités	CF	CG	515 462													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 701													
	TOTAL (III)	CJ	CK	642 805													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écart de conversion actif * (VI)	CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	960 048													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP													
		(3) Part à plus d'un an :		CR													
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 15 MATIGNON

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....19 401.....)	DA	19 401	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	919	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(437 960)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	156 108	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	(261 532)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	20 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	427 952	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	97	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 000	
	Dettes fiscales et sociales	DY	440 854	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	33 676	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 201 579	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	960 048	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	897 824		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 MATIGNON
Société par actions simplifiée au capital social de 19.400,70 euros
Siège social : 15, avenue Matignon - 75008 PARIS
RCS Paris 433 474 665

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
à 15 heures (heure française),

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

PHILIPPE ROUER & ASSOCIES SAS, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Georges VONGERICHTEN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence, signée par le Président ;
- Le rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2022 ;
- Le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport des Commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et *quitus* au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Constatation des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport des Commissaires aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION N°1. APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, **approuve** les comptes annuels et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 156 108 euros, ainsi que la gestion sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

L'Assemblée Générale, **décide** de donner au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 156 108 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice 156 108 euros

Solde antérieur du report à nouveau.....-437 960 euros

AFFECTATION

Au compte « report à nouveau »..... 156 108 euros

Nouveau solde du compte « *report à nouveau* » -281 852 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39.4 dudit code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants le Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°4. CONSTATATION DES CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale,

rappelle qu'il avait été constaté lors de l'approbation des comptes des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 que les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié du capital social ;

rappelle que l'Assemblée Générale avait décidé de ne pas dissoudre la Société ;

constate qu'après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social ;

décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée par le Président dans un délai de quatre mois à l'effet de se prononcer sur la dissolution anticipée de la Société ; et

prend acte qu'en cas de décision de ne pas dissoudre la Société, la situation devra être régularisée avant la clôture de l'exercice 2024 (étant précisé qu'il est fait application ici des nouvelles dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce entrée en vigueur le 11 mars 2023 et accordant un délai supplémentaire de deux ans).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

RESOLUTION N°5. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 9.377.217

Voix contre : 0

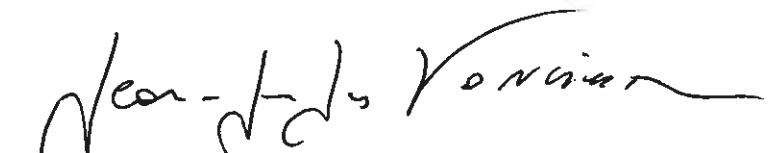
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président demande si des questions diverses devraient être examinées par l'assemblée. Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents, qui sera conservé dans le registre prévu par la loi.



LE PRÉSIDENT



**JEAN-GEORGES
ENTREPRISE LLC**